

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS206

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

### ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la possibilité d'interdire la prescription par un acte de télémedecine de certains médicaments en situation de pénurie. Cette disposition pénalise une fois encore les patients et particulièrement ceux qui n'ont pas d'autres possibilités parfois d'avoir recours à la téléconsultation.